



## Comment sa se passe avc la suisse

Par **AZIZ**, le **08/10/2008** à **10:25**

bjr, le weekend dernier je me suis rendu en suisse et un suisse n'etant pas nette je pense a mis un coup de pied ds la portiere de mon vehicule a 2 reprises la premiere 'ai garder mon sans froid car je c'est ke la police suisse ne plaisente pas mai la deuxieme je me suis mis a le courser et a le pousser par terre et deriere moi il y avait un suisse ki était déjà en conflit avec cette individu k'il la frapper étant au sol. je me suis dirigé vers mn véhicule et je voulais rentrer en france afin d'éviter les probleme mais malheureusement la police suisse ma interpellé à la douane et ma mis en garde à vue. Lors de ma déposition la commissaire était persouader que c'était moi ki avait tabassé cette homme car il à fini a l'hopital avec d blessure grave et j'aimerais savoir se ke je risque si je ne me rend pa lors du jugement et je ne remet plus les pieds en suisse ou si je mis rend à l'audiance ki je pense aura lieurnmerci de me repondre

Par **Tisuisse**, le **08/10/2008** à **17:11**

Difficile de vous répondre parce que le droit pénal helvétique n'est pas le droit pénal français. De plus, dans ce domaine, la Suisse étant une confédération de 26 cantons, chaque canton à ses lois et règlements. Alors !